

Permis social à opérer dans le cadre des Grands investissements à Madagascar



INTERVENANTS :

- **Linda LAWSON**, Training and Knowledge Transfer Manager, Centre for Social Responsibility in Mining, Sustainable Minerals Institute, The University of Queensland, Australia
- **Cédric RAJOELINA**, Cadre en Évaluation environnementale et sociale, Office National de l'Environnement
- **Clément RABENANDRASANA**, Secrétaire exécutif, Organisation de la Société Civile pour l'Industrie Extractive (OSCIE)
- **Dominique RAKOTOMANANA**, Géologue de la Tantalum rare Earth

Les questions de sécurisation des grands investissements, de leur mise en compatibilité avec l'environnement ainsi que des retombées positives sur les communautés ont été au cœur des échanges. Ceux-ci ont rassemblé la participation d'entreprises minières, de la société civile et de représentants de l'Etat pour faire ressortir les constats suivants :

- Pour se développer, Madagascar a besoin d'investisseurs, qu'ils soient privés, publics, nationaux ou provenant d'IDE (Investissement Direct à l'Étranger). Nous constatons toutefois un manque de confiance de la population vis-à-vis des investisseurs et de l'administration publique.
- L'entreprise minière est un acteur majeur de l'économie malgache. Avec trois compagnies en opération, elle participe à hauteur de 3 à 5 % du PIB, 14% des recettes fiscales et 30 % des exportations.
- L'industrie minière présente de multiples enjeux pour l'environnement et la société. La gouvernance du secteur déterminera s'il permettra un Développement Durable à Madagascar ou déstabilisera davantage une économie déjà fragile.

Les défis pour l'investisseur minier sont multiples, certains ayant déjà conduit à l'arrêt ou la suspension de plusieurs projets :

- L'instabilité politique et les changements de régimes,
- Les risques financiers liés à l'exploration des projets,
- Les risques environnementaux et la mise en compatibilité du projet avec l'environnement,
- Les risques communautaires et sociaux liés à la non-acceptation des projets,
- La sécurisation foncière liée à l'incohérence des lois et à un profond attachement des malgaches à la terre,
- Le ternissement de l'image de l'industrie minière du fait des nombreuses critiques telles que ses impacts négatifs sur l'environnement, le manque de transparence et de visibilité de répartition des revenus.

Plusieurs solutions sont ensuite proposées à l'issue de ces échanges.

- i. Renforcer le dispositif institutionnel, c'est à dire :
 - L'alignement des textes de loi et des concertations entre les différents ministères, notamment en matière de législation foncière,
 - La coordination sectorielle et l'alignement des priorités entre les différents ministères, comme l'attribution des carrés miniers dans les aires protégées,
 - La consultation de la communauté en amont par l'organisme étatique concerné avant l'attribution du carré minier garantie l'acceptation préalable de la population et la sécurisation de l'investissement,
 - La planification régionale incluant le projet minier afin que le projet soit accompagné de mesures concrètes permettant à la fois de renforcer les infrastructures, de créer des synergies avec les différents acteurs, et de faciliter l'ancrage territorial de l'entreprise,

- La mise en place d'une organisation qui instaure un climat de confiance entre les investisseurs et les parties prenantes dans une démarche proactive et non réactive face aux conflits sociaux. Ce mécanisme permet à la fois de sécuriser les investissements et d'assurer le respect des engagements des investisseurs. Des outils doivent être mis à leur disposition afin de les aider à prévenir et à gérer les conflits sociaux,
- ii. La mise en place d'un mécanisme de financement permettant de renforcer les moyens dont disposent l'organisme régulateur et la société civile.

Accompagner les investisseurs à obtenir et maintenir leur acceptabilité sociale à travers :

- La vulgarisation des démarches permettant l'obtention et le maintien du permis social à opérer, en plus du permis environnemental légal. L'obtention et le maintien du permis social ou de l'acceptabilité sociale évoluent selon les différentes phases du cycle minier et de la manière dont l'entreprise gère les relations avec ses parties prenantes,
- La mise en place d'un référentiel de communication aidant les entreprises à mieux communiquer auprès des communautés et à anticiper les défis liés à chaque phase,
- Le renforcement de la communication communautaire par rapport à la communication institutionnelle notamment par l'implication de la société civile à un stade très avancé des consultations publiques ; la mise en place d'un plan de concertation avec les parties prenantes en considérant les différents risques liés à chaque cycle de vie de la mine,
- L'accentuation du niveau d'implication des parties prenantes dans le processus décisionnel relatif au développement d'un projet et ce dès la phase de pré faisabilité,
- Le renforcement de la dynamique communicationnelle et de la transparence à tous les niveaux : communauté, autorités locales, médias, société civile,
- L'intégration régionale et la mise en place d'un plan de développement en concertation avec les parties concernées.
- iii. Renforcer la collaboration entre les différentes parties prenantes et promouvoir le partage des responsabilités :
 - L'implication proactive des différentes parties prenantes par la mise en place d'une plateforme multisectorielle de dialogue impliquant les organisations étatiques et de la société civile ainsi que les communautés de base,
 - La mise en place d'un baromètre d'évaluation de l'acceptabilité sociale entre les communautés et les entreprises,
 - L'éducation et le renforcement de capacités de la société civile et des communautés sur les différents enjeux et opportunités aux différents cycles de vie pour anticiper les risques et développer un dialogue constructif.

- iv. La maximisation des opportunités et des retombées socio-économiques pour les communautés affectées :
 - La collaboration de l'entreprise avec les collectivités locales et l'appui à la mise en place d'un budget participatif pour la répartition équitable des revenus tirés de l'exploitation,
 - La mise en place d'un système de redistribution des revenus issus des redevances pour l'appui et le développement des communautés affectées,
 - La priorisation des communautés les plus affectées et la restauration de leurs moyens de vie, notamment des personnes installées,
 - Le renforcement de capacités des collectivités locales sur les investissements et l'appui aux communautés.